

Grand-Duché de Luxembourg

## Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

J 97 80 75 -10 / 🛅 97 80 78 / 🕙 https://www.weiswampach.lu / ➡ urbanisme@weiswampach.lu

## Certificat

En date du 05 août 2024 le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction cidessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir	2024/053		
Genre de la construction	Reconstruction avec déplacement d'un mur en guise de clôture		
Localisation de la construction	Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
	C de Weiswampach	Wéilwerdangerstroos	s 158/8086
	16 Wéilwerdangerst 9990 Weiswampach Luxembourg		
Nom et adresse du permissionnaire	Monsieur Serge Marnach 16 Wéilwerdangerstrooss 9990 Weiswampach Luxembourg		

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37 dernier alinéa) 2 3 AOUT 2024

Weiswampach, le

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.